

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES REPUBLIQUE FRANCAISE
Communauté de Communes des Deux Buëch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 10 juin 2013

Convocation du : 3 juin 2013

Objet : **SERVICES AUX HABITANTS**
Maison des Services au Public (MSAP) / Relais Services Publics (RSP).
Convention partenariale.

L'an deux mille treize, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Marc Rosenstiel

Etaient présents : M. Barthélémy, A. Chevalier, G. Jullien, M. Mescle, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Dargot, Guy Pitaval, Brigitte Soulat, Gérard Garcin, Fleur Regord, Patrick Aubin
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Jean-Marie Bermond remplacé par Magdeleine Sauvebois
Georges Lesbros a donné pouvoir à Michel Mescle

Le Président Michel Mescle invite les Vice-Présidents Jean-Claude Salles et Jean-Louis Pelloux qui suivent ce dossier, à apporter les éléments d'information au conseil communautaire.

La convention partenariale pour le fonctionnement de la MSAP définit les missions de ce service, les rôles et les engagements de chacun des partenaires.

A ce jour le fonctionnement de la MSAP associe :

- la Mairie de Veynes
- le Centre Social Rural Cantonal « Emile Meurier »
- le Centre de Ressources
- l'Office du Tourisme
- la Communauté de Communes des Deux Buëch

Pour l'année 2013, la convention a été réactualisée au regard de l'évolution des actions programmées et de l'évolution des lignes de financement sollicitées.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de partenariat relative au fonctionnement de la MSAP/ RSP, autorise le Président à la signer et le charge des démarches administratives correspondantes.

votants : 14 + 1 pouvoir	pour : 15	abstention : 0	contre : 0
--------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20130610-De83_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 17/06/2013

Pour le Président

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

